

### Représentants des Employeurs

Madame, Messieurs Amandine BOUCHON (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Alain PAPE (UNGE), Dominique TROUIL-LOT (CSNGT), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Fabrice BUNOUF (SNEPPIM)

### Représentants des Salariés

Madame, Messieurs Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Noureddine BE-NYAMINA (CFTC), Joris DAIM (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Laurent TABBAGH (CGT)

#### Pouvoir

Christian BAYLET (CFE-CGC) représenté par la CFTC

#### Présidente

Virginie CHAVEROT (Ministère du Travail)

### Délégué Général

Sébastien CHATAIN

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (CMP) DU MER-CREDI 22 SEPTEMBRE 2016

APGTP: 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

# **TABLE DES MATIERES**

I	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II	ADOPTION DES RELEVÉS DE DÉCISIONS DE LA CMP DES 08 & 17 JUIN 2010	63
Ш	INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 1.2 DE LA CCN	3
IV	POINT SUR LES TRAVAUX DE LA CPNEFP ET DES SOUS-COMMISSIONS	3
1	. CPNEFP	<i>⊙</i> 3
2		4
3	. Sous-commission Communication	4
V	Sous-commission Communication	5
1	. Synthèse des travaux de la sous-commission "Toilettage de la CCN"	5
VI	TEMPS DE DÉPLACEMENT	5
VII	ALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE	10
VIII		10
IX	POINT SUR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE	10
X	PLANNING DES COMMISSIONS 2017	10
XI	ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 20 OCTOBRE 2016	10
R	AND THE PROPERTY OF THE PROPER	

# I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

# **DÉCISION**

La CMP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 22 septembre 2016.

II ADOPTION DES RELEVÉS DE DÉCISIONS DE LA CMP DES 08 & 17 JUIN 2016

### **DÉCISION**

La CMP adopte à la majorité des présents et représentés le relevé de décisions de la réunion du 08 juin 2016 (abstention de la CFDT).

La CMP adopte à la majorité des présents et représentés le relevé de décisions de la réunion en visioconférence du 17 juin 2016 (opposition de la CFDT).

# III INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 1.2 DE LA CON

### **DÉCISION**

La CMP constate que les organisations syndicales n'interprète pas unanimement l'article 1.2 de la CCN de la même façon.

Par conséquent, ce point ne peut être tranché, il ne sera pas renvoyé à une prochaine commission (sauf si une organisation demande qu'il soit de nouveau inscrit à l'ordre du jour et qu'elle produise impérativement des éléments tangibles).

# IV POINT SUR LES TRAVAUX DE LA CPNEFP ET DES SOUS-COMMISSIONS

1. CPNEFP

### **DECISION**

La CMP prend connaissance des travaux de la CPNEFP.

### 2. Sous-commission "Sécurité"

### **DÉCISION**

La CMP donne mandat à la sous-commission "Sécurité" pour poursuivre son travail sur la mise en place d'un référentiel professionnel de branche homologué dans le cadre de la pénibilité.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

La CMP donne mandat à la sous-commission "Sécurité" pour élaborer cinq nouvelles fiches métiers réflexes.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

La CMP donne mandat à la sous-commission "Sécurité" pour coordonner un travail de veille sur le Titre IV de la CCN avec l'apport de la CPR "Grand Est" sur le handicap au travail.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 3. Sous-commission Communication

### **DÉCISION**

La CMP valide l'insertion d'un texte sur l'extranet à la rubrique "sécurité au travail", ainsi que le principe d'envoi d'une communication faisant la promotion du kit pédagogique sécurité aux employeurs et salariés de la branche.

La CMP valide la préparation d'une communication incitant les salariés à voter lors des élections TPE.

Ce projet sera soumis à validation lors de la prochaine CMP.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

REIL

# V SUITE DES NÉGOCIATIONS SUR LES FORFAITS JOURS

1. Synthèse des travaux de la sous-commission "Toilettage de la CCN"

### **DÉCISION**

La CMP renvoie les travaux sur les forfaits jours à la sous-commission "Toilettage de la CCN" avec une feuille de route proposée à l'unanimité et portant notamment sur l'élaboration d'un tableau avec les différents items comprenant une partie réglementaire, une partie avec des exemples de Conventions Collectives et les points qui ont déjà fait l'objet d'un accord de principe lors de la présente CMP.

Stéphane JOUFFRAIS se propose de présenter ce travail lors de la prochaine CMP.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### VI TEMPS DE DÉPLACEMENT

CSNGT	INDIVIDUEL	COLLECTIF
UNGE	CONDUCTEUR	PASSAGER
SNEPPIM	INDIVIDUEL	COLLECTIF
FO	INDIVIDUEL	COLLECTIF
CFTC	INDIVIDUEL PRECIS	COLLECTIF PRECIS
CFE-CGC	NDIVIDUEL PRECIS	COLLECTIF PRECIS
CFDT	INDIVIDUEL SEUL	COLLECTIF
TEDY	OU ACCOMPAGNE	

# CONCLUSION

### Modes de transport:

- CSNGT: individuel (marche, voiture, co-voiturage, deux roues, embarcation ...) collectif (train, bus, taxi, avion, bateau ...).
- UNGE: individuel distinguer le conducteur du passager (marche, voiture, co-voiturage, deux roues, embarcation ...) collectif distinguer le passager (train, bus, taxi, avion, bateau ...).

- SNEPPIM: individuel (marche, voiture, co-voiturage, deux roues, embarcation ...) collectif (train, bus, taxi, avion, bateau, hélicoptère ...).
- FO: individuel (marche, voiture, co-voiturage, deux roues, embarcation ...) collectif (train, bus, taxi, avion, bateau ...).
- CFTC/CFE-CGC: individuel (marche, voiture, co-voiturage, deux roues, embarcation ...notamment) - collectif (train, bus, taxi, avion, bateau ...notamment).
- CFDT: individuel (marche, voiture, co-voiturage, deux roues, embarcation ...) collectif (train, bus, taxi, avion, bateau ...).

WHITE DEADS OF A SEPTEMBRE REPRODUE AND A SEPTEMBRE REPRODUCE AND A SEPTEMBRE R



	INDIVIDUEL	INDEMNISATION	COLLECTIF	INDEMNISA- TION	TEMPS PERIPHE- RIQUE	DEPART / ARRIVEE
CSNGT	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE	75%	(NOTAMMENT) AVION / TRAIN / BATEAU / TRANSPORT EN COMMUN / TAXI /	OUT50% OCT		Départ du lieu de travail ha- bituel indiqué dans le con- trat de travail ou domicile et le lieu d'arrivée sur le lieu d'intervention
UNGE	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE	50%	(NOTAMMENT) AVION / TRAIN / BATEAU / TRANSPORT EN COMMUN / TAXI / HELICOP- TERE / PASSAGER D'UN MOYEN INDIVIDUEL	25%	HORS TEMPS D'AT- TENTE précision à mettre dans l'accord	Départ du lieu de travail in- diqué dans le contrat de tra- vail ou du domicile et le lieu d'arrivée sur le lieu d'inter- vention
SNEP- PIM	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE /	60%	(NOTAMMENT) AVION / TRAIN / BATEAU / TRANSPORT EN COMMUN / TAXI / HELICOP- TERE	40%		Départ du lieu de travail ha- bituel ou du domicile et le lieu d'arrivée sur le lieu d'intervention

Commission Paritaire Mixte

54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS Tel: 01 55 28 14 90 contact@apgtp.fr www.apgtp.fr

FO	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE	75%	(NOTAMMENT) AVION / TRAIN / BATEAU / TRANSPORT EN COMMUN / TAXI	50%	BRERIO	Départ du lieu de travail in- diqué dans le contrat de tra- vail et le lieu d'arrivée sur le lieu d'intervention
CFTC	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE	100%	(NOTAMMENT) AVION / TRAIN / BATEAU / TRANSPORT EN COMMUN / TAXI	50% TEAPS DE DEPLACEMENT PAS TEMPS DE TRAVAIL	Ne pas mentionner les temps d'attente	Départ du lieu de travail ha- bituel et le lieu d'arrivée sur le lieu d'intervention
CFE- CGC	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE	100%	(NOTAMMENT) AVION / TRAIN / BATEAU / TRANSPORT EN COMMUN / TAXI	50% TEMPS DE DEPLACEMENT PAS TEMPS DE TRAVAIL	Ne pas mentionner les temps d'attente	Départ du lieu de travail ha- bituel et le lieu d'arrivée sur le lieu d'intervention
CFDT	(NOTAMMENT) VOI- TURE / 2 ROUES / EM- BARCATION INDIVI- DUELLE	AU PLUS PROCHE DE 100% JUSQU'À 48 HEURES HEBDOMA- DAIRE COMPRE- NANT LE TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF OU UNE MOYENNE DE 44 HEURES SUR 12 SEMANTS; AU DELA DE LA 48EME HEURES AVEC AC- CORD DU SALARIE ET AJOUT D'UN RE- POS COMPENSA- TEUR A 100%	MS CHIL	50% S'IL NE TRA- VAILLE PAS 125% S'IL TRAVAILLE		Départ du lieu de travail in- diqué dans le contrat de tra- vail ou domicile et le lieu d'arrivée sur le lieu d'inter- vention

# **DÉCISION**

La CMP prend acte qu'en l'absence d'accord sur les temps de déplacement, le sujet sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 20 octobre prochain avec, pour l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles, la volonté de négocier.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



# VIIALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE

### **DÉCISION**

La CMP prend connaissance des éléments rapportés par l'UNGE concernant l'allocation de fin de carrières.

### VIII DROIT SYNDICAL

### **DÉCISION**

La CMP renvoie le sujet sur les négociations sur le droit syndical à la réunion du 20 octobre 2016.

La Présidence rappelle que lorsqu'un thème de négociation est proposé par une organisation, les partenaires sociaux doivent être en mesure de se prononcer selon les principes de sincérité et de loyauté dans les négociations.

# IX POINT SUR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE

### **DÉCISION**

La CMP prend acte que la négociation salariale est renvoyée à la réunion du 15 décembre 2016.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

# X PLANNING DES COMMISSIONS 2017

### **DÉCISION**

La CMP prend acte du planning des réunions suivant : 05 janvier, 30 mars, 08 juin, 20 septembre, 26 octobre et 14 décembre 2017.

La Présidente évoque sa difficulté pour être présente le mercredi 8 juin 2017.

Le planning est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

# XI ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 20 OCTOBRE 2016

I. Approbation de l'ordre du jour

- II. Adoption du relevé de conclusions de la CMP du 22 septembre 2016
- III. Point sur les travaux de la CPNEFP et des sous-commissions
- IV. Taux contributifs de la formation
- V. Révision de l'accord sur les trajectoires professionnelles
- VI. Avenant sur le taux de cotisation au paritarisme
- VII. Droit syndical

  VIII. Communication vers les salariés sur l'intérêt du vote aux élections dans les TPE IX. Temps de déplacement

  X. Négociation sur les forfaits jours

  XI. Questions diverses

  XII. Ordre du jour de la CMP du 15 décembre 2016